

REGLES LOCALES

GOLF CLUB DU BEAUJOLAIS – MAJ DU 02 AVRIL 2021

Ces règles locales annulent et remplacent les règles locales existantes.

Lorsqu'il existe à la fois des lignes et des piquets, les lignes prévalent sur les piquets.

Jeu lent :

Les règles fédérales s'appliquent. Jouez hors tour pour accélérer la cadence de jeu. En stroke play, pratiquez le golf "**Prêt ? Jouez !**" de manière responsable et en toute sécurité. En compétition respectez le temps de jeu indiqué sur les cartes de score.

A : HORS LIMITES

Définis par les clôtures, grillages, lignes ou piquets.

Cas particuliers :

- Lorsqu'on joue le trou N°1, les trous N°2 et N°3 sont hors limites et délimités par des piquets blancs et lignes sur les arbres.
- Lorsqu'on joue le trou N°17, le trou N°16 et le green du N°15 sont hors limites et délimités par des piquets blancs.
- Lorsqu'on joue le trou N°10, le trou N°17 est hors limites, **délimité par des piquets blancs et/ou lignes sur les arbres** jusqu'au dernier piquet blanc (situé à 80 mètres de l'entrée du green du 17).

B : ZONES A PENALITE (trous 8 et 11)

- Trous N°8 et 11 : Toute balle ayant franchi la lisière de l'obstacle entre les deux grands piquets (noir et blanc) pourra, en plus de la règle 17, être droppée dans la DZ.

C : OBSTRUCTIONS AMOVIBLES

- Les pierres dans les bunkers.

D : OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES

- Les piquets indiquant les hors limites internes lorsqu'ils ne concernent pas le trou joué.
- Les chemins recouverts de gravillons ou de goudron.
- Les arbustes faisant office de piquet de 135m.
- Les clôtures électriques sangliers : Lorsque la balle est en jeu, mais le swing impossible, confirmé par le marqueur (dégagement de façon à pouvoir réaliser son swing sans danger, puis procéder normalement au drop de la balle ; free drop)
- Les berlinoises **ne sont pas** des obstructions inamovibles – **pas de free drop**.

E : TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES

- Les ravines dans les bunkers
- Les drains effondrés et/ou gravillonnés, anciennes cuvettes.
- Les zones de terre dénudées et/ou sablées sur les greens, pré-greens et fairways.
- **Les zones avec racines apparentes sur les greens et pré-greens des trous N°6-13-14.**

F : LIGNES ELECTRIQUES

Pour toute balle touchant les câbles des lignes à haute tension des trous N° 14-15-16-17, le joueur **DEVRA** annuler et rejouer une autre balle du point où il a joué le coup précédent.

G : ETIQUETTE

RELEVER SES PITCHS, REMETTRE SES DIVOTS EN PLACE RATISSER LES BUNKERS